

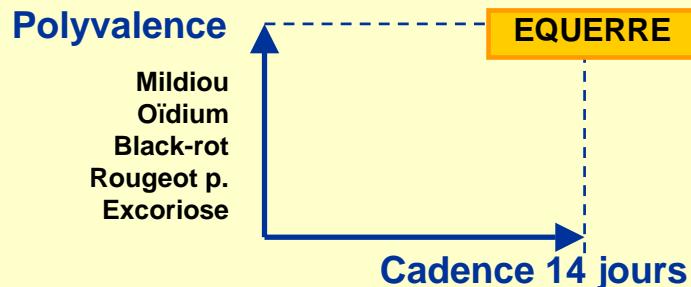
Equerre®

L'écran total pour enfin
14 jours de protection

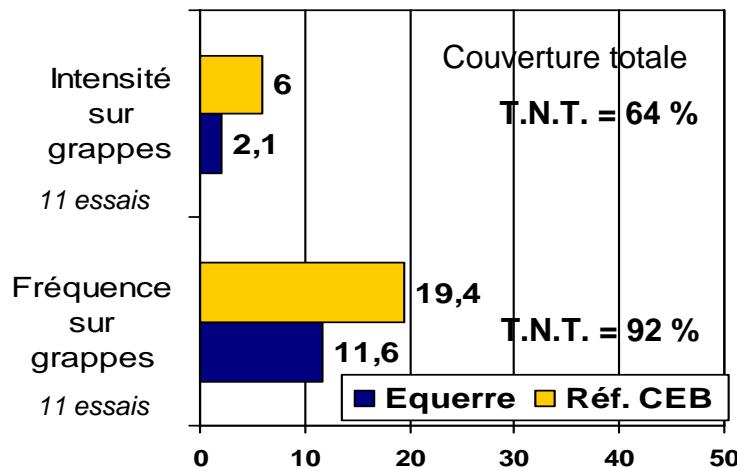
EQUERRE : Quelle innovation ?

- Pour la 1^{ère} fois, un fongicide permet la lutte contre **toutes les maladies majeures de la vigne** : MILDIOU, OÏDIUM, BLACK-ROT, ROUGEOT PARASITAIRE et EXCORIOSE à la **cadence de 14 jours**

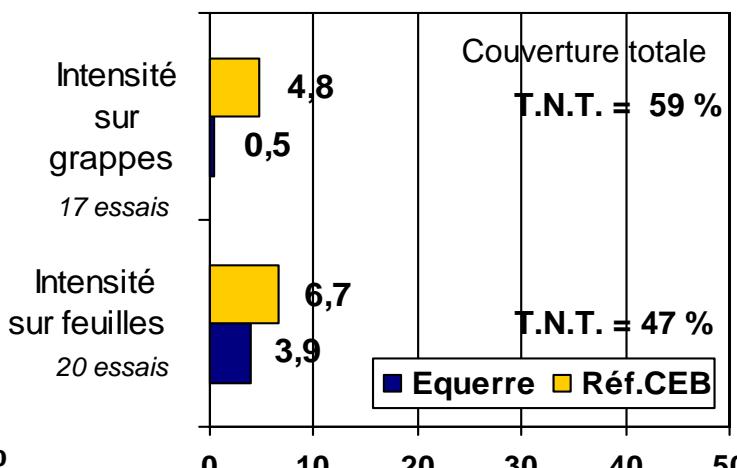
- ✓ Le premier produit qui fait la synthèse entre **polyvalence et cadence**



- ✓ L 'excellence sur oïdium à 14 jours :

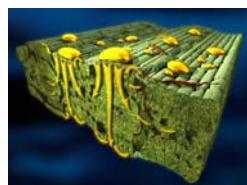


- ✓ L 'excellence sur mildiou à 14 jours :



- ✓ EQUERRE® procure également un **très haut niveau d'efficacité sur black-rot, rougeot parasitaire et excoriose**

- ✓ **Une mobilité complète :**



CONTACT : Ancrage fort et rapide au niveau de la cuticule. Présence d'agrégats en surface permettant un relargage du produit à l'occasion de réhumectation.

TRANSLAMINAIRE : Migration rapide vers la face opposée.

SYSTEMIQUE : Protection des organes néoformés et des organes non touchés par la pulvérisation.

Equerre®

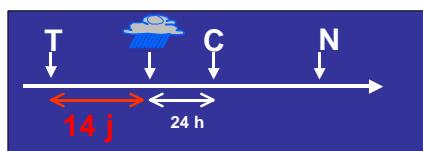
L'écran total pour enfin 14 jours de protection

✓ Non lessivable

Il est inutile de renouveler l'application dès séchage de la bouillie. Une heure sans pluie suffit

Résistance au lessivage

14 JOURS APRES TRAITEMENT



T = Traitement
C = Contamination
N = Notation

Efficacité %	0 mm	20 mm	50 mm
Témoin	(15,9)	(16,7)	(15,9)
Ref CEB	97%	87%	85%
EQUERRE	100%	99%	100%

- ✓ Respecte la **qualité des vins** : EQUERRE n'a aucune incidence sur le déroulement de la fermentation, les arômes, le goût des vins et eaux de vie
- ✓ Un produit **respectueux des auxiliaires** (neutre à faiblement毒ique)
- ✓ Molécule bénéficiant d'une **tolérance d'importation aux USA et CANADA**

Quand s'utilise-t-il ?

Pour protéger la vigne durant la période de grande sensibilité aux différentes maladies.



EQUERRE à 2,5 l/ha

3 traitements en encadrement de floraison
(dont 2 successifs maximum).

Qu'est-ce que EQUERRE ?

EQUERRE : marque déposée BASF - **Autorisation de vente n°** : 2030076 - **Composition** : 40 g/l de pyraclostrobine + 400 g/l de Folpel - **Formulation** : SE (suspo-émulsion) - **Classement toxicologique** : Xn : nocif. R20 : nocif par inhalation. R36/38 : irritant pour les yeux et la peau. R40 : effet cancérogène suspecté : preuves insuffisantes. R43 : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. AQUA : dangereux pour les organismes aquatiques. **Usage et dose autorisée** : mildiou : 2.5 l/ha, oïdium : 1.25 l/ha, black-rot : 1.87 l/ha, rougeot parasitaire : 1.87 l/ha, excoriose : 0.2 l/ha - **Nombre maximum de traitement par an** : 3, pas plus de 2 consécutifs - **Délai d'emploi avant récolte** : 35 jours - **Délai de réentrée dans les parcelles** : 24 heures. Port de gants recommandé pendant 5 jours pour les travailleurs dans la culture après traitement - **Zone non traitée** : 15 mètres - Conditionnement : bidon de 5 litres pour 2 ha - Import tolérance : exportation possible vers USA et Canada - Limite maximale de résidus : pyraclostrobine : 2 p.p.m., folpel : 3 p.p.m. (raisin de table), 10 p.p.m. (raisin de cuve) - **Protection utilisateur lors de la préparation de la bouillie** : port de gants obligatoire (gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque de type A2P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtements de travail de niveau de protection 4. Novembre 2006 - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du n° azur de BASF Agro 0810 023 033 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi.